



## RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

**Objet : Préavis n°22/17, Demande de crédit de CHF 170'000.- pour les honoraires de planificateur concernant le réaménagement du centre-ville**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission nommée pour rapporter cet objet s'est réunie le jeudi 16 novembre 2017 à 19h00 à l'hôtel de Ville, salle des mariages.

Elle était composée de Madame Merve Gün, Messieurs Willy Blaser, Simon Benjamin, Christophe Gertsch et Kurt Lehmann rapporteur.

La commission remercie la municipalité représentée par Madame Michèle Pidoux-Jorand et Monsieur Jean-Philippe Steck, pour les explications et réponses apportées et documentations durant cette séance.

## 1. HISTORIQUE

Le réaménagement du centre-ville a fait l'objet de plusieurs interventions au Conseil Communal ainsi deux préavis, soit :

- **Le préavis n°58/14 : découle de 2 postulats et d'une motion**

- ✓ *postulat Michèle Pidoux et consorts du 18 juin 2013, accessibilité de la ville de Moudon aux personnes en situation de handicap.*
- ✓ *postulat Felix Stürmer et consorts du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant sur la sécurité piétonne aux abords de l'EPSME.*
- ✓ *la Motion Willy Blaser et consorts du 18 mars 2014 portant sur un réaménagement convivial et dynamique du centre-ville et une nouvelle vision de la circulation.*

L'étude de réaménagement convivial et dynamique du centre-ville de Moudon sera confiée à l'association de 4 bureaux d'ingénieurs (chef de projet : **Olivier de Perrot** : Architecture, Fischer Montavon : urbanisme, Jean-Yves le Baron : paysage urbain, Roland Ribi & Associés : mobilité et stationnement).

Le conseil communal a accepté ce préavis avec un coût d'étude de CHF 95'000.- qui a été réduit de moitié par la participation de la COREB, ceci dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique.

L'équipe mandataires a présenté l'étude globale au conseil Communal le 12 mai 2015.

La municipalité a reçu la finalisation de l'étude en juin 2016, et tient entre ces mains un concept de plan directeur général, mais ne peut que poursuivre par un préavis **d'intention** et de **planification** qui durera encore quelques années.

- **Le préavis n°5/17 : Intention de la Municipalité sur le réaménagement du centre-ville**

Ce préavis poursuit les lignes directrices urbanistiques en 3 secteurs (idées retenues du préavis n°58/14 avec collaborations des commissions de circulation et d'urbanisme) :

Secteur 1 :

Depuis le carrefour St-Michel jusqu'à l'Hôtel de Ville. Ce tronçon rectiligne devant les écoles devrait à notre sens être traité en premier lieu. Les travaux comprendront notamment une réorganisation des arrêts de bus et de dépose-minutes pour les écoles.

Secteur 2 :

Un secteur comprenant la Ruelle de la Tour d'Enfer, rue du Poyet, devant la caserne communale, le parvis de St-Etienne, la Place du Marché et la rue du Temple jusqu'à l'Hôtel de Ville.

Secteur 3 :

Réfection du Pont St-Eloi.

## 2. PRÉAMBULE

Le préavis n° 22/17 consolidera le projet définitif par un crédit d'étude destiné à financer les travaux d'élaboration d'un avant-projet, de préparation des demandes d'autorisation de construire, des soumissions et des appels d'offres.

Actuellement la Municipalité a reçu 2 offres de bureaux d'ingénieurs (sur 5 demandes), qui comprend : l'avant-projet, préparation de la planification et conduite de chantiers. Les offres rendues dépassent les montants estimés par la Municipalité.

Comme signalé dans le préavis, un avant-projet solide, permettra une réalisation efficace limitant les surprises et les surcoûts. Les bureaux auditionnés ont spécifiés l'importance d'une bonne planification financière très rigoureuse avant la mise en chantier, en mentionnant également les particularités de notre ville, de son bâti historique et son cachet, soit étudié par des professionnels de l'urbanisme.

## 3. OBJET DU PREAVIS

Sur la bases des deux offres rentrées, La Municipalité sollicite un crédit d'étude pour l'élaboration d'un avant-projet et au mandat de planificateur de poursuivre la phase de réalisation. Comme informé dans ce préavis, la Municipalité assure une certaine continuité en regroupant les demandes A et B avec offres rentrées par les services de spécialistes.

Monsieur le Municipal Jean-Philippe Steck nous précisent que le secteur 1 ne subira pas de grandes fouilles concernant les conduites souterraines effectuées il y a ~ 20 ans. Par contre, le secteur 2, sera important vus le vieillissement des conduites plus de 50 ans ainsi que les travaux en séparatifs.

Le mandat pour l'étude du Pont St-Eloi, fait appel à des compétences techniques très particulières, et sera exclu du cahier des charges. La rénovation du Pont St-Eloi fera l'objet d'un préavis ultérieur.

## 4. COÛTS

Sur la base des offres A et B, une erreur s'est glissée qui comprend le total crédit d'étude HT (Hors Taxes) de CHF 170'000.-. Or, il manque le montant de la TVA qui se monte à CHF 13'600.- à ajouter au montant du crédit d'étude. (Voir rapport COGEFIN)

## 5. SUITE DE LA PROCEDURE

Pour le conseil Communal, seul les crédits d'ouvrage (phase 51, 52, 53 SIA) seront présentées.

La Municipalité si représentée, confirment que les chiffres avancés au préavis n°5/17 des secteurs 1, 2 et 3 sont sous-évalués. Ces travaux comprendront autant les canalisations, les trottoirs, pistes cyclables, luminaires et parkings.

## 6. PLANING ET AGENDA

La Municipalité confirme également que le planning ne sera pas tenu. Ceci comporte beaucoup d'éléments de consultations et de préparations.

La commission reste persuadé du bien-fondé de la réponse, et propose d'activer au plus tôt le secteur 1 devant les écoles.

## 7. FINANCEMENT DE L'ÉTUDE

Les travaux de réaménagement du centre-ville sont dans le plan des investissements de la législature, la commission laisse le soin à la COGEFIN de statuer sur ce sujet.

## 8. CONCLUSIONS

La commission à l'unanimité des membres, accepte les conclusions ci-dessous amendées n° 2 et 4 TVA comprise.

La commission désire enfin la réalisation de ces travaux importants et nécessaire, les coûts élevés toucheront plusieurs générations, et osons aujourd'hui effectuer cette suite pour notre cité Moudonnoise.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° 22/17 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. Autorise formellement la Municipalité à entreprendre une étude pour l'établissement d'un avant-projet d'aménagement du centre-ville ;
2. (AMENDÉ) accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 183'600.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention ou participation de tiers éventuelle ;
3. Prend acte que la dépense finale de la conclusion 2 sera comptabilisée à l'actif du bilan et qu'elle sera reprise dans les conclusions du préavis global à venir ou amortie selon les possibilités du ménage communal mais en 10 ans maximum ;
4. (AMENDÉ) donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 183'600.- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.

Le rapporteur de la commission :



Kurt Lehmann